

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et
de la cohésion des territoires

Direction général de l'aviation civile

Décision du 4 mars 2024

**relative à l'intérim des fonctions de chef du bureau des concessions et de la régulation
économique aéroportuaire de la sous-direction des aéroports de la direction du
transport aérien**

NOR : TREA2406362S

(Texte non paru au Journal officiel)

Par décision du directeur du transport aérien en date du 4 mars 2024, M. Daniel CHOUCHENA, administrateur de l'Etat du premier grade, adjoint au chef du bureau des concessions et de la régulation économique aéroportuaire, est chargé d'exercer, par intérim, les fonctions attribuées au chef de ce bureau à la sous-direction des aéroports de la direction du transport aérien au sein de la direction générale de l'aviation civile, à compter du 20 février 2024.